COMITE ROMAND CONTRE LA SUPPRESSION DE L'ARMEE Case postale 101 - 1211 Genève 3

Votation fédérale du 26 novembre 1989

FICHE D'INFORMATION concernant l'initiative "pour une Suisse sans armée et pour une politique globale de paix"

I. Historique

Pour la première fois, le peuple et les cantons auront à se prononcer sur une initiative populaire demandant la suppression de l'armée. Auparavant, trois initiatives dites Chevallier avaient été lancées dans les années cinquante. L'une visant une diminution de moitié des dépenses militaires a été déclarée nulle, les deux autres, demandant respectivement une diminution des dépenses militaires de 500 millions francs par an et l'attribution d'au moins un dixième des dépenses militaires à des fins sociales et culturelles ont été retirées pratiquement après leur dépôt en octobre 1956. L'invasion de la Hongrie par les troupes soviétiques de 1956 et la détérioration de la situation internationale qui en est résultée a incité les auteurs des initiatives à les retirer rapidement.

L'initiative populaire "pour une Suisse sans armée et pour une politique globale de paix" - déposée le 12.9.86 munie de 111'300 signatures valables - a été lancée par le Parti socialiste ouvrier (ex Ligue marxiste révolutionnaire), soutenu par certains membres des Jeunesses socialistes. Elle a été appuyée pratiquement depuis le début par la plupart des mouvements pacifistes, les milieux d'extrême-gauche, et des mouvements écologistes (Alliance Verte). Le parti socialiste suisse, après un vote indicatif de ses délégués se prononçant à deux contre un en faveur de l'initiative, a décidé de recommander la liberté de vote.

Dans son message du 25 mai 1988, le Conseil fédéral recommandait le rejet, sans contreprojet, de l'initiative. Les Chambres fédérales, ont suivi cette recommandation. A la session d'hiver 1988, le Conseil national s'est prononcé, à l'appel nominal, par 172 voix contre 13 et 7 abstentions, pour un non sans contre-projet, le Conseil des Etats l'a fait à la session extraordinaire de janvier 1989 à l'unanimité. Des propositions socialistes et écologistes demandant l'introduction d'un service civil social dans la constitution, la liaison de la défense nationale à un fonds de protection de l'environnement, l'introduction dans la constitution "d'une politique exhaustive de la paix", l'instauration d'un moratoire en matière de dépenses militaires, la création d'un institut international de la paix, ont toutes été refusées.

II. Exigences de l'initiative

L'initiative porte sur deux point précis.

A. Suppression de l'armée

Elle prévoit une interdiction totale d'instruire ou d'entretenir des forces armées, que ce soit sur le plan fédéral, cantonal ou communal, ainsi que dans le privé. L'initiative doit être réalisée dans un délai de dix ans à partir de son acceptation et, dès celle-ci entérinée, les écoles de recrues, cours de répétition, etc. seraient supprimés.

B. Politique globale de paix

Il s'agit pour la Suisse de mener une politique globale de paix qui renforce l'auto-détermination du peuple tout en favorisant la solidarité entre les peuples. Selon le Conseil fédéral, ces mesures devraient être prises dans le domaine spirituel et idéologique.

III. Rôle de l'armée en Suisse

L'armée suisse a une mission défensive. Elle est un élément vital de la défense générale. Outre les opérations purement militaires, l'armée prête aussi - en cas de conflit - son concours aux autorités civiles notamment dans le service sanitaire, les transports, la protection de la population contre les attaques aériennes, etc. De plus, en temps de paix, l'armée contribue à la lutte contre les catastrophes naturelles et vient en aide aux populations sinistrées. Elle peut aussi être un renfort aux forces de police dans la lutte contre le terrorisme et les prises d'otages. Elle apporte aussi son appui au maintien de la sécurité lors de la tenue, en Suisse, de conférences internationales importantes. Transports de handicapés, déménagements d'hôpitaux, appuis à la population de montagne sont en outre des tâches que l'armée est appelée à assumer dans une mesure importante.

IV. Arguments contre l'initiative

1. Menaces contre la liberté et l'indépendance de la Suisse

L'armée suisse a pour principal objectif d'assurer l'indépendance du pays et la liberté de ses habitants. Elle exprime notre volonté de défense à l'égard de toute attaque extérieure. Elle a sans nul doute joué un rôle de dissuasion à l'égard des puissances étrangères durant les derniers conflits mondiaux. La Suisse, grâce à son statut de neutralité armée notamment, a pu rester à l'écart des conflits.

L'armée suisse exprime en tous temps notre préparation à toute attaque surprise, notre volonté de résister à toute agression militaire jusqu'à épuisement de nos moyens.

2. La Suisse ne peut pas être un îlot désarmé au milieu de l'Europe

Il est faux de croire qu'en supprimant l'armée suisse on créerait ainsi un exemple que d'autres pays s'empresseraient de suivre. Pour l'heure, on en est loin. Les conflits mondiaux ont fait place à des conflits régionaux qui pourraient très vite s'étendre en cas de crise internationale. Dans une telle situation, la Suisse, en supprimant son armée, créerait un vide dans la stratégie de défense globale du territoire européen.

3. Neutralité menacée

La neutralité armée de la Suisse est reconnue par le droit international. Son statut de pays neutre est lié à l'obligation d'entretenir une armée capable de défendre le territoire suisse sur terre et dans les airs. Il est à craindre que la suppression de l'armée conduise à une remise en cause de notre statut de neutralité reconnu par le traité de Paris de 1815.

4. Un an pour supprimer l'organisation militaire, 20 ans pour faire une armée

L'initiative prévoit sitôt son adoption la suppression des écoles de recrues, des cours de répétition, des cours d'instruction et cours complémentaires. Dans un délai de dix ans, il ne devra plus exister de force armée en Suisse. Le risque que fait courir l'initiative à la sécurité du pays est immense. Personne ne peut préjuger de l'évolution de la situation politique internationale dans les décennies à venir. Remettre sur pied une armée démante-lée prendrait 20 ans pour être vraiment efficace. Dans l'intervalle, notre pays serait incapable de se défendre en cas d'attaque extérieure. De plus, le démantèlement de l'armée supprime aussi ses activités d'aide à la population. Là aussi, il faudrait plusieurs années pour remettre sur pied des groupes efficace et entraînés.

5. Une population livrée à l'occupant

Lorsque un pays sans armée est attaqué, il est aussitôt envahi sans résistance autre que passive. L'initiative excluant toutes forces armées, publiques ou privées, la seule forme d'opposition possible à l'occupant se traduit par la résistance passive, la désobéissance civique, l'isolement de l'occupant, le sabotage, les grèves. Ce type de défense dite "sociale" – qui n'exclut aucunement les actions et les ripostes violentes – n'a jamais entraîné un occupant à quitter un pays. Un pays sans armée livre sa population à l'occupant sans aucun moyen de défense efficace.

7. Pas de politique de paix sans neutralité armée

La politique de sécurité de la Suisse est fondée sur deux composantes. Le maintien d'une neutralité armée et une politique active en faveur de la paix. Pour garantir la neutralité armée, des moyens militaires et civils sont mis en oeuvre pour protéger la population et le territoire contre des attaques directes et indirecte. La Suisse est très active dans le domaine de la paix: missions de bons offices, hébergement de conférences internationales en faveur de la paix, recherches en matière de paix, aide en cas de catastrophe et de situation de crise à l'étranger, etc. Si la communauté internationale fait souvent appel à la Suisse dans ces opérations de paix, c'est parce que sa neutralité armée est respectée par tous.

De fait, l'exigence de l'initiative concernant la paix est une évidence et la Suisse remplit déjà aujourd'hui sa mission. Posséder une armée crédible et pratiquer une politique de paix sont deux éléments complémentaires et indipensables à la politique de sécurité du pays. Cela n'a aucun sens de les opposer.

8. La part des dépenses militaires en constante diminution au profit de la prévoyance sociale et de la santé

Pour conserver une armée crédible, il faut payer un certain prix. La défense nationale occasionne des dépenses assumées pour l'essentiel par la Confédération. Il est faux de prétendre que les dépenses militaires se font au détriment de la politique sociale. Tout au contraire, en examinant les comptes globaux de la Confédération, des cantons et des communes, on s'aperçoit qu'entre 1960 et 1987, la part des dépenses militaires a diminué de moitié (1960 : 15,5%; 1987 : 7.7%), alors que celle du poste prévoyance sociale et santé à augmenté de plus d'un tiers (1960 : 20,6%; 1997 : 27,6%).

9. Protection de l'environnement et protection du pays sont deux tâches indispensables

Il ne s'agit pas de choisir entre la protection de l'environnement et la défense nationale. Toutes deux sont nécessaires au bien-être et à la sécurité des habitants. De plus, dans l'hypothèse où la Suisse serait attaquée sans moyens pour repousser l'agresseur, l'environnement en subirait aussi les conséquences.

10. Le 26 novembre, il s'agira de voter pour ou contre la suppression de l'armée

Le débat au sujet de l'initiative pour la suppression de l'armée dure depuis des mois. Cela a été l'occasion d'aborder des thèmes tels que l'objection de conscience, l'organisation de l'armée, ses possibilités d'adaptation et d'amélioration. Mais il faut rappeler une chose essentielle: le 26 novembre prochain, lorsqu'il s'agira de prendre position au sujet de l'initiative, la seule question posée au citoyen sera: êtes-vous pour ou contre la suppression de l'armée?

A cette question, la réponse est claire et sans appel :

NON

le 26 novembre 1989

à l'initiative populaire "
pour une Suisse sans armée et pour une politique globale de paix"